commission et en présence d'un représentant de la Cour des comptes. Vous étiez présent en début de séance, avant de nous quitter... Il est piquant que je doive donner deux fois la même réponse, mais le parlement étant souverain, je le fais avec beaucoup de plaisir.

La Cour des comptes a pris pour base de calcul les traitements des fonctions les plus problématiques, essentiellement des cours de religion ou cours en option dans l'enseignement qualifiant. Ensuite, elle a extrapolé les résultats à l'ensemble de la population enseignante.

Le paiement des salaires est généralement correct et les erreurs éventuelles sont liées à des changements d'affectation, à des créations de nouvelles options ou à des prises de fonction. Pour y avoir été confrontée, je puis vous dire que de telles erreurs sont rapidement identifiées et, donc, corrigées. Ces erreurs sont dues à la grande complexité du système : 5 000 fonctions et 214 échelles barémiques !

L'administration travaille à l'amélioration des procédures. En 2016, la réforme des titres et fonctions ramènera le nombre de échelles de 214 à 20. Elle précisera également les titres liés à ces fonctions.

Après cette simplification, la possibilité d'erreur sera donc fortement réduite.

Vous semblez faire un procès d'intention en insinuant que la réforme des titres et fonctions ne fonctionnera pas. Vous ne l'avez pas dit oralement mais je l'ai lu dans votre question écrite et je me permets donc de réagir. Quand une décision est prise, il faut la mettre en pratique et lui laisser le temps de produire des effets. Tout est mis en œuvre pour que cette réforme aboutisse avant la fin de la législature.

Je le répète : l'administration travaille à l'amélioration des procédures. Par ailleurs, la réforme à venir réduira la possibilité d'erreur.

M. Willy Borsus (MR). – Nous travaillons dans plusieurs commissions. Que ce soit ici ou à Namur, notre groupe accorde toujours une très grande attention au rapport de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, dans votre réponse, vous me prêtez des propos sur une réforme que je n'ai même pas citée. Par contre, vous n'avez pas répondu à mes questions. Ceux et celles dont le salaire n'a pas été calculé correctement jugeront votre réponse insatisfaisante, même si des réformes sont prévues pour améliorer le système.

De quelle manière corrigerez-vous les erreurs ? Comment payerez-vous les suppléments qui devront être logiquement liquidés à une partie des enseignants ? Sur la base de quel budget agirez-vous ?

Dans d'autres assemblées, certains ont parfois simplement signalé leur désaccord avec la Cour des Comptes, mais cela ne résout rien. Je vous invite donc à vous emparer de ce dossier pour répondre au vrai problème : assurer aux enseignants le versement d'un salaire correct et validé d'un point de vue administratif.

12.3 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Numéro vert violence »

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Depuis 2012, un numéro vert permet aux parents de la Fédération Wallonie-Bruxelles de déposer une plainte pour des faits commis dans les écoles. Depuis cette date, cinq cent cinquante dossiers ont été ouverts pour des faits de violence, qu'elle soit morale, physique, sexuelle ou encore d'homophobie.

Un article paru dans la presse m'amène à vous interroger sur votre interprétation des chiffres. Y a-t-il eu une évolution ? Y a-t-il une corrélation avec les faits récoltés par l'observatoire ? Quel est le suivi réservé à ces différentes plaintes ?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – L'article à l'origine de votre question a été publié le 8 février mais les faits rapportés datent de septembre 2013. Ils n'ont donc pas leur place dans les questions d'actualité. J'apporterai tout de même des éléments de réponse sur le numéro vert.

Les opérateurs de ce numéro vert confirment le besoin des parents d'être écoutés. Ce premier objectif est donc atteint. Lors des appels, les parents font état de violence morale quotidienne, de harcèlement ou de violence physique à des degrés divers. Ces témoignages sont répertoriés et traités par l'Observatoire de la violence en milieu scolaire. Je vous invite à me demander les chiffres ou les statistiques en commission ou par question écrite.

La semaine prochaine, nous organisons un colloque sur le harcèlement en milieu scolaire avec le Délégué général aux droits de l'enfant, certaines universités, le ministère et l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le contenu du colloque sera fondé sur les appels répertoriés au numéro vert. Son objectif est de sensibiliser et d'informer les acteurs de terrain sur les ressources et les outils disponibles en cas de harcèlement à l'école.

Depuis quatre mois, le Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire est disponible en ligne, sur le site « www.enseignement.be ». Réalisé avec l'administration, les centres psycho-médico-sociaux et de nombreux acteurs de terrain, on y aborde les problèmes rencontrés au quotidien dans les écoles par

VERSION PROVISOIRE

mots-clés et on y mentionne la liste des personnes-ressources et des associations à contacter.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je note l'information sur le nouvel outil mis en ligne depuis quatre mois. Je reviendrai vers vous après le colloque pour connaître les dernières informations sur le sujet.

13 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret renforçant les aides attribuées à la presse écrite quotidienne, l'emploi, l'autonomie des rédactions, la transparence et le pluralisme, déposée par Mme Isabelle Meerhaeghe, MM. Stéphane Hazée et Marcel Cheron (doc. 606 (2013-2014) n°1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Égalité des chances.

14 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI)

14.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Le rapporteur, M. Pirlot, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

14.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole sur l'article unique du projet, il est adopté. *(Il figure en annexe au présent compte rendu.)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet.

15 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'installation du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI)

15.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Le rapporteur, M. Pirlot, se réfère à son rapport écrit.

Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

15.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole sur l'article unique du projet, il est donc adopté. *(Il figure en annexe du présent compte rendu.)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet.

16 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 4 décembre 2012 entre la Communauté française et la Région wallonne portant sur le financement de la recherche fondamentale stratégique dans le cadre de politiques croisées

16.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion est ouverte.

Le rapporteur, M. Tiberghien, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je n'ai pas eu l'occasion d'assister aux travaux de la commission. Mon collègue Pierre Tachenion, ne pouvant être présent aujourd'hui, vous présente ses

VERSION PROVISOIRE